

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
Nb de membres en exercice	17
Nb de membres présents	11
Nb de suffrages exprimés	13
Votes	Contre 0 Pour 13
	Abstentions 0

SMECMVD (SM BLAGOUR)	
CA 2020	
DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Date de convocation : 02/04/2021	
Séance : 09/ 04 / 2021	

LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	17
Nb de membres présents	12
Nb de suffrages exprimés	15
Votes	Contre 0 Pour 15
	Abstentions 0

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Guy FLOIRAC, Vice-Président (1) du SMECMVD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Président, Jean-Luc LABORIE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	19 132.15	0.00	4 470.50	0.00	23 602.65
Opérations de l'exercice	293 839.05	347 745.04	629 600.02	822 213.63	923 439.07	1 169 958.67
TOTAUX	293 839.05	366 877.19	629 600.02	826 684.13	923 439.07	1 193 561.32
Résultat de clôture	0.00	73 038.14	0.00	197 084.11	0.00	270 122.25

Restes à réaliser

Besoin / excédent de financement Total

Pour mémoire : Virement à la section d'investissement

146 669.00
123 453.25
61 478.22

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,


4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0	au compte 1068 (recette d'investissement)
73 038.14	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

Pour expédition conforme,

le vice-président


 Syndicat Quartier Estival de la Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne
 46600 MARTEL
 Tél : 05 12 40 07 82
 Courriel : support@smecmvd.fr

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.

SMECMVD (SIAEP EAUX DU DOUX)		CA 2020		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS		Nb de membres en exercice 17	
Nb de membres présents 11		Date de convocation : 02/04/2021		Nb de membres présents 12	
Nb de suffrages exprimés 13		Séance : 09/ 04 /2021		Nb de suffrages exprimés 15	
Votes Contre 0 Pour 13 Abstentions 0				Votes Contre 0 Pour 15 Abstentions 0	

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Guy FLOIRAC, Vice-Président (1) du SMECMVD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Président, Jean-Luc LABORIE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	61 008.66	0.00	14 673.17	0.00	75 681.83
Opérations de l'exercice	60 057.47	82 050.31	34 465.58	27 123.58	94 523.05	109 173.89
TOTAUX	60 057.47	143 058.97	34 465.58	41 796.75	94 523.05	184 855.72
Résultat de clôture	0.00	83 001.50	0.00	7 331.17	0.00	90 332.67

Restes à réaliser	101 647.70
Besoin / excédent de financement Total	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement	57 225.48

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
 5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

83 001.50	au compte 1068 (recette d'investissement)
0	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

Pour expédition conforme,


SMECMVD
 Syndicat Intercommunal des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne
 46600 MARTEL
 Tél : 0532260782
 Courriel : eau@smecmvd.fr
Floirac

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.

SMECMVD (SIAEP MARTEL)		CA 2020		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS		Nb de membres en exercice 17	
Nb de membres présents 11		Date de convocation : 02/04/2021		Nb de membres présents 12	
Nb de suffrages exprimés 13		Séance : 09/ 04 /2021		Nb de suffrages exprimés 15	
Votes Contre 0 Pour 13 Abstentions 0				Votes Contre 0 Pour 15 Abstentions 0	

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Guy FLOIRAC, Vice-Président (1) du SMECMVD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Président , Jean-Luc LABORIE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	120 658.98	0.00	392 221.20	0.00	512 384.48
Opérations de l'exercice	168 092.94	251 313.84	170 202.41	120 163.28	338 295.35	371 477.12
TOTAUX	168 092.94	371 972.82	170 202.41	512 384.48	338 295.35	883 861.60
Résultat de clôture	0.00	203 879.88	0.00	342 182.07	0.00	546 061.95
Restes à réaliser					334 105	
Besoin / excédent de financement Total					211 956.95	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement					17 000.00	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0	au compte 1068 (recette d'investissement)
203 879.88	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

Pour expédition conforme,


Président
 Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne

46600 MARTEL
 Tél : 0533 260782
 Courriel : ca@smecmvd.fr
FLOIRAC

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
Nb de membres en exercice	17
Nb de membres présents	11
Nb de suffrages exprimés	13
Votes	Contre <input type="radio"/> Pour <input checked="" type="radio"/> Abstentions <input type="radio"/>

SMECMVD (SIAEP MVD)	
CA 2020	
DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Date de convocation : 02/04/2021	
Séance : 09/ 04 /2021	

LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	17
Nb de membres présents	12
Nb de suffrages exprimés	15
Votes	Contre <input type="radio"/> Pour <input checked="" type="radio"/> Abstentions <input type="radio"/>

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Guy FLOIRAC, Vice-Président (1) du SMECMVD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020

dressé par Le Président, Jean-Luc LABORIE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	333 787.36	0.00	50 701.26	0.00	384 488.62
Opérations de l'exercice	86 592.54	176 394.81	329 107.67	404 669.81	415 700.21	581 064.62
TOTAUX	86 592.54	510 182.17	329 107.67	455 371.07	415 700.21	965 553.24
Résultat de clôture	0.00	423 589.63	0.00	126 263.40	0.00	549 853.03
			Restes à réaliser		484 393.00	
			Besoin / excédent de financement Total		65 460.03	
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement		369 344.00	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,



4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

358 129.60	au compte 1068 (recette d'investissement)
65 460.03	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

Pour expédition conforme,

Syndicat Mixte des Eaux du Causse de
 Martel et de la Vallée de la Dordogne

46600 MARTEL

Tél : 0532260782

Courriel : comptable@smechmd.fr

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

(2) En fonction des données communiquées par le comptable.

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
Nb de membres en exercice	14
Nb de membres présents	11
Nb de suffrages exprimés	13
Votes	Contre <input type="radio"/> Pour <input checked="" type="radio"/> 13
	Abstentions <input type="radio"/>

CA 2020	
SMECMVD	
DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Date de convocation : 02/04/2021 Séance : 09/ 04 /2021	

LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	14
Nb de membres présents	12
Nb de suffrages exprimés	15
Votes	Contre <input type="radio"/> Pour <input checked="" type="radio"/> 15
	Abstentions <input type="radio"/>

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Guy FLOIRAC, Vice-Président (1) du SMECMVD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Président, Jean-Luc LABORIE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	534 587.15	0.00	462 066.13	0.00	996 653.28
Opérations de l'exercice	608 582.00	857 504.00	1 163 375.68	1 374 170.30	1 771 957.68	2 231 674.30
TOTAUX	608 582.00	1 392 091.15	1 163 375.68	1 836 236.43	1 771 957.68	3 228 327.58
Résultat de clôture	0.00	783 509.15	0.00	672 860.75	0.00	1456 369.90

Restes à réaliser	1 074 145.87
Besoin / excédent de financement Total	382 224.03
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement	505 047.70

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

401 285.12	au compte 1068 (recette d'investissement)
382 224.03	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

Pour expédition conforme,

Le Vice-Président,


SMECMVD

Syndicat Mixte des Eaux du Causse de
Martel et de la Vallée de la Dordogne

46600 MARTEL

Tél : 0532260782

Courriel : expoitble@smeamvd.fr


G. FLOIRAC

- Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
- En fonction des données communiquées par le comptable.